

ministre intérimaire, je me suis arrangé avec sir Henry Drayton afin qu'il vienne ici pour se renseigner au sujet du sentiment qui existe à ce sujet.

Ecoutez bien ceci :

Il est revenu sans beaucoup d'espoir de pouvoir accomplir quelque chose dans le sens d'une réglementation des tarifs de transport maritime, mais il pourra vous le dire vous-même.

La lecture de cela confirme ce que j'ai avancé. La seconde tentative, pas plus que la troisième, du reste, n'a donné de résultat, peu importe quel était le pouvoir de ce côté-ci de l'océan.

Le très hon. M. MEIGHEN: Qu'entendez-vous par troisième tentative?

L'hon. M. GRAHAM: C'est au sujet de celle-là que je lis maintenant. Je continue:

On n'a rien fait à ce sujet durant la guerre, mais le 29 avril 1919, j'ai reçu le télégramme suivant de sir Thomas White, alors premier ministre intérimaire.

Evidemment, sir Thomas White jugeait qu'il était nécessaire d'agir. Je ne lis que des extraits de la lettre.

Le très hon. M. MEIGHEN: Elle n'est pas longue et les honorables députés aimeraient à l'entendre d'un bout à l'autre.

L'hon. M. GRAHAM: Très bien, je vais la lire:

"Les frets maritimes intéressent beaucoup le Canada. Informez-vous et câblez-nous si le gouvernement britannique coopérerait avec le Canada pour donner effet au rapport de la Commission royale sur les richesses naturelles, commerce et lois de certaines parties de l'empire britannique, présenté au parlement impérial en mars 1917. Ce rapport conclut qu'il n'est pas bon que l'exploitation de compagnies de navigation entre le Canada et l'Angleterre demeure plus longtemps sans surveillance du gouvernement. Il est très important de connaître l'attitude officielle des autorités britannique à ce sujet."

Je communiquai aussitôt cette dépêche au secrétaire pour les colonies, ici, et me trouvant à Paris quelques jours après, j'en parlai à sir Robert Borden. La réponse du ministère des colonies appelait l'attention sur une dépêche adressée au Gouverneur général le 9 décembre 1918, laquelle se rapportait à la constitution d'une commission impériale d'enquête ayant pour objet d'examiner la question du transport maritime et les communications par mer dans l'empire.

Sir Robert Borden avait évidemment bien étudié la question et dans le mois de mai 1919, il rédigea un mémoire "relatif à la réglementation nécessaire des frets maritimes et à l'utilisation des navires disponibles", dont l'annexe est un exemplaire. Ce mémoire qui proposait la nomination d'une commission, composée des représentants des différentes parties de l'empire, dont le rôle serait de déterminer les prix de transport et d'utiliser les navires, fut transmis à M. Lloyd George et aux premiers ministres des autres dominions.

Le Canada avait approuvé l'institution de la commission impériale d'enquête, mais vu le mémoire de sir Robert Borden, on fit un nouvel examen de la question, et, en définitive, le 15 juin 1920, un rapport signé de la main, de Lloyd George, constituait le comité impérial de navigation, conformément aux représentations contenues dans la dépêche que le secrétaire pour les colonies adressait au Gouverneur général du

[L'hon. M. Graham.]

Canada, le 11 octobre 1919. Ci-joint, copies des deux pièces. Comme la question de la réglementation des frets maritimes intéresse le Canada au plus haut point, j'étais porté à croire que si le comité la mettait sérieusement à l'étude, je devrais avoir ici le concours de quelqu'un possédant des connaissances techniques et au fait du transport maritime pour me conseiller en ma qualité de représentant du Canada dans ce comité. J'expliquai complètement ma manière de voir à sir Robert Borden, dans une lettre portant la date du 9 décembre 1919, et Ottawa ayant considéré la chose, sir George Foster m'écrivit que M. William Phillips, représentant le National-Canadien en Europe, étant au courant des choses canadiennes et du transport maritime en général, pourrait me servir de conseil. Je m'entendis avec M. Phillips qui a été obligé et utile. Je l'amenaï à la première réunion du comité et j'obtins pour lui l'autorisation de me représenter, malgré ses nombreuses occupations, lorsque je serais absent. Nous nous sommes longuement entretenus du sujet hier et nous avons analysé la situation telle qu'elle se présente actuellement. Le comité a tenu 14 ou 15 séances, dont six ont été consacrées "à la responsabilité des propriétaires de navires en vertu d'articles contenus dans le connaissement", et la plupart des autres séances, aux témoignages rendus par les représentants des divers ports relativement à l'aménagement, aux règlements et au développement des ports.

Le 29 juillet, le président du comité m'informait par lettre (copie annexée) que le comité devrait avoir des renseignements à jour sur l'aménagement des ports et des quais et autres installations relatives au transport maritime, et qu'il recevrait avec plaisir un exposé aussi complet que possible des vues du Gouvernement canadien touchant les sujets compris dans l'ordre de renvoi.

Cette lettre fut communiquée au département de la Marine à Ottawa qui me répondit qu'on était à préparer les renseignements demandés et qu'on les expédierait bientôt, mais qu'à sa connaissance, le Gouvernement canadien n'avait pas de déclaration à faire. Je vous écris maintenant afin de savoir si vous désirez soumettre au comité la question de la réglementation des tarifs de fret. Je comprends que le Gouvernement canadien désire la nomination du comité pour cette raison principalement, mais cette question n'a que très peu retenu l'attention jusqu'à présent, le comité ayant surtout discuté des sujets, sans doute importants, mais portant peu sur ce point.

Je dirai ici qu'il en sera toujours de même à chaque réunion d'un comité semblable: on y discutera tout, excepté les frets maritimes.

L'ordre de renvoi n'autorise pas d'une manière définie le comité à examiner la possibilité de réglementer les tarifs de transport, mais lors de la première séance, j'ai expliqué longuement au comité l'intérêt du Canada dans cette question et que le comité devait en grande partie son existence aux représentations faites par sir Robert Borden sur ce sujet. Le décret nommant le comité l'autorise à s'enquérir "de toutes les questions relatives aux frets et moyens de transport maritimes", et de faire rapport en conséquence, formule assez large, semble-t-il, pour comprendre la réglementation des tarifs.

Vous verrez de plus que sir Halford Mackinder dit dans sa lettre du 29 juillet: "Si votre gouvernement croit bon de désigner des témoins maintenant, le comité serait heureux de savoir quand ils seraient disponibles pour rendre témoignage." Ce serait donc le bon moment de discuter avec le comité la question de déterminer les prix du transport maritime, si vous le jugez à propos. Je me rends bien compte que la situation n'est pas tout à fait la même qu'avant la guerre. D'abord, il y a beaucoup de navires disponibles et partant les prix tendent à revenir à un